

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'injonction du Préfet du Morbihan faite aux communes d'enlever les algues vertes sous 24 ou 48 heures nous laisse très interrogatifs sur le fond et sur la forme.

Pour l'instant, la commune de Gâvres identifiée comme collectivité concernée, n'a toujours pas reçu ce courrier. Nous en avons connaissance par voie de presse et par l'intermédiaire de l'association Eaux et Rivières.

Notre commune se sent concernée, bien sûr, par ce phénomène : nous constatons cependant qu'il touche de façon très ponctuelle notre plage du Goërem et très peu la Grande Plage de Gâvres.

Nous sommes prêts à agir dans ce domaine. Il conviendrait cependant que l'Etat, propriétaire du domaine public maritime, réponde à quelques questions que nous nous posons :

- Comment enlever des algues sans désensabler les plages qui ont été réengraissées pour notre sécurité ?
- Comment une commune de 700 habitants finance de gros investissements en matériel et retraitement alors que l'Etat diminue régulièrement sa dotation globale de fonctionnement ?
- Quelle filière de retraitement nous propose l'Etat ?
- En matière de prévention, en quoi l'Etat agit sur les bassins versants du Scorff et du Blavet pour réduire la production de nitrates.

Bien évidemment, comme à l'accoutumée, les communes sont toujours prêtes à faire mieux. Elles sont souvent démunies, comme c'est le cas pour la Petite Mer de Gâvres.

Il est dommage que l'Etat nous fasse porter cette responsabilité auprès du grand public.

Nous attendons, plus que des injonctions, des actions concertées de gestion du domaine public maritime réclamées depuis fort longtemps.

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC